



RÈGLEMENT TROC & PUCES

Comité du Secours Populaire Français de PONT-L'ABBÉ

DIMANCHE 17 MAI 2026

Informations: contact@spfpontlabbe.fr

Tél: 02 98 74 24 19 - Mobile: 06 74 10 06 86

Secours Populaire - Comité de Pont-L'Abbé, rue du Petit Train 29120 Pont-L'Abbé

Article 1: Le Secours Populaire Français Comité de Pont-L'Abbé organise le dimanche **17 mai 2026** un troc & puces sous le parking couvert du Centre commercial E.Leclerc de Pont-L'Abbé, route de Saint-Jean-Trolimon.

L'ouverture du Troc & Puces au public aura lieu de **9 heures à 17 heures**. Le droit d'entrée pour les visiteurs est fixé à 1,50€ (gratuit pour les mineurs sur présentation d'une pièce d'identité et gratuit pour les personnes accueillies du Secours Populaire - Comité de Pont-L'Abbé)

Article 2: Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs, particuliers, professionnels et associations.

Article 3: Les exposants s'engagent à ouvrir leurs stands de 9h à 17h, et à ne pas quitter les lieux avant 17h.

Article 4: L'inscription sera considérée comme définitive lors de la réception du formulaire d'inscription dûment complété et signé, accompagné du règlement:

- Par chèque, à libeller à l'ordre du Secours Populaire Comité de Pont-L'Abbé à l'adresse suivante : Secours Populaire Comité de Pont-L'Abbé, rue du Petit Train 29120 Pont-L'Abbé.
- En espèces, à l'adresse ci-dessus le lundi après-midi, de 14h à 17h, le mardi matin, de 10h à 12h, le jeudi après-midi, de 14h à 17h ou le vendredi matin, de 9h à 12h.

Article 5: Une confirmation sera expédiée par mail à la réception des documents d'inscription et du règlement.

Article 6: Tout désistement devra être signalé au plus tard 72 heures avant l'évènement afin de prétendre au remboursement.

Article 7: Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation de tout exposant arrivé après 9 heures.

Article 8: Chaque exposant(e) se verra attribuer un numéro d'emplacement auquel il/elle devra se tenir (l'attribution des places se fera suivant l'ordre d'inscription) Un emplacement correspond à une place de parking (2,5 mètres de largeur pour 5 mètres de longueur). Le numéro d'emplacement vous sera communiqué une semaine avant l'évènement.

Article 9: Les exposant(e)s pourront se présenter à l'accueil de 6h30 et jusqu'à 8h30 munis d'une pièce d'identité.

Article 10: Interdiction de vendre ou d'acheter des animaux vivants.

Article 11: Les exposant(e)s s'engagent à respecter les limites des emplacements, à laisser les allées et les issues de secours dégagées, à laisser leur emplacement propre et à respecter l'environnement et les installations mises gracieusement à leur disposition par notre partenaire, E. Leclerc de Pont-L'Abbé.

Article 12: Le Secours Populaire Français Comité de Pont-L'Abbé décline toute responsabilité en cas de vol, de casse, de dégradation des marchandises exposées ou tout incident dans l'enceinte ou aux abords de la manifestation. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Article 13: Le Secours Populaire Français Comité de Pont-L'Abbé se réserve l'exclusivité de la restauration rapide sur place.

Article 14: Une boisson chaude sera offerte entre 8h et 10 heures aux exposant(e)s, sur présentation d'un ticket remis à l'entrée.

BULLETIN D'INSCRIPTION TROC & PUCES

SECOURS POPULAIRE COMITÉ DE PONT-L'ABBÉ

DIMANCHE 17 MAI 2026

PARTICULIER PROFESSIONNEL ASSOCIATION

NOM : PRÉNOM :
NÉ(E) LE À : VILLE : DÉPARTEMENT :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉLÉPHONE : MAIL :
N° IMMATRICULATION DE MON VÉHICULE :
PIÈCE D'IDENTITÉ (à présenter impérativement le jour de la manifestation)
NATURE : N° :
DÉLIVRÉE LE : PAR :

PARTICULIER

Déclaration sur l'honneur : Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur : ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du Commerce), ne pas avoir participé à 2 ventes au débailage dans l'année civile (art R321-9 du code pénal)

PROFESSIONNEL

Déclaration sur l'honneur : Je soussigné(e)

N° registre du commerce / des métiers :

Déclare sur l'honneur : être soumis(e) au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce, tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art L 321-7 du Code pénal)

	QUANTITÉ	TOTAL EN EUROS
10€ Emplacement sous couvert		
7 € Emplacement extérieur		
4€ la table Environ 2,20 mètres		
2€ le banc Environ 2,20 mètres		
TOTAL:		

L'inscription vous sera confirmée par mail une fois le bulletin d'inscription et le règlement reçus.

Le, la signataire atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à Le Signature
:

Les données à caractère personnel recueillies sur cette fiche d'inscription font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité du Secours Populaire Français - Comité de Pont-L'Abbé, et ce aux fins de gérer les inscriptions au troc et puces et de vous adresser des informations à son sujet. Les données ne sont ni louées, ni échangées ou vendues. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et à la réglementation européenne relative à la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant le Secours Populaire Français - Comité de Pont-L'Abbé par mail à l'adresse suivante: contact@spfpontlabbe.fr Par courrier: Secours Populaire Comité de Pont-L'Abbé - Rue du Petit Train - 29120 Pont-L'Abbé Les données à caractère personnel sont conservées jusqu'à l'édition suivante du troc et puces puis sont archivées.